

### DES BÉNÉFICES IMMÉDIATS

- Professionnaliser et rendre opérationnel votre futur salarié avant sa prise de poste.
- Sécuriser votre recrutement en intégrant un candidat formé et adapté aux spécificités de votre entreprise.
- Bénéficier d'une prise en charge du coût de la formation.

### UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Votre Conseiller Forco vous accompagne tout au long de votre démarche de recrutement :

- analyse du besoin,
- dépôt de l'offre auprès de Pôle emploi,
- sélection du candidat,
- sélection de l'organisme de formation,
- élaboration du programme,
- aide à la constitution du dossier.

Il peut également vous conseiller sur la mise en place d'une formation en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) à la suite de la POEI.



#### En savoir +

- > Contactez votre Conseiller Forco
- > [www.forco.org](http://www.forco.org)



Vous avez des difficultés pour recruter ? Vous avez un besoin précis en compétences ? Vous souhaitez intégrer un salarié immédiatement opérationnel ? La **POEI**, vous permet de former un candidat, avant son embauche, sur le poste que vous avez à pourvoir... avec l'aide du Forco.

### ENTREPRISES CONCERNÉES

Toutes les entreprises adhérentes au Forco.

### CONDITIONS D'ACCÈS

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
- Recruter le candidat à l'issue de la POEI : en CDI ou en CDD d'une durée de 12 mois minimum, y compris dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

### PROFIL DU BÉNÉFICIAIRE

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
- Salarié en Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou en CDD dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

### CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

- La durée maximale de la POEI est de 400 heures (la durée moyenne constatée par le Forco est de 280 heures).
- La POEI prévoit une action de formation dispensée par un organisme de formation externe ou interne à l'entreprise.
- La POEI peut prévoir une période de tutorat dans l'entreprise.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Pôle emploi prend en charge le coût pédagogique de la formation :
  - dans la limite de 8 euros net de l'heure de formation avec un organisme de formation externe à l'entreprise,
  - dans la limite de 5 euros net de l'heure de formation avec un organisme de formation interne à l'entreprise.
- Le Forco peut compléter cette prise en charge en cas de dépassement du coût horaire (le coût horaire moyen constaté par le Forco est de 6 euros HT de l'heure).
- Pôle emploi prend en charge l'allocation chômage et, sous conditions, une aide à la mobilité du demandeur d'emploi.

## UNE DÉMARCHE EN QUATRE ÉTAPES

1

Analyse du besoin en compétences de l'entreprise et dépôt de l'offre d'emploi auprès de Pôle Emploi.

2

Sélection du candidat, construction de son parcours et choix de l'organisme de formation qui va réaliser l'action de formation.

3

Signature d'une convention de POEI entre l'entreprise, le candidat, Pôle emploi, le Forco et l'organisme de formation.

4

A l'issue de la POEI, signature du contrat de travail entre l'entreprise et le candidat, sous réserve que celui-ci ait atteint le niveau requis au regard du bilan final.